



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : ALLRIDE UNIVERSAL COOLANT -26
Code de produit : 09396825, 09396845

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : SU21 Produit de consommation. PC4 Produits antigel et de dégivrage. Antigél.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Kemetyl Nederland BV
Industrieweg 30
3762 EK Soest, les Pays-Bas
Téléphone : +31-35 7604900
E-mail : msds@kemetyl.com
Website : www.kemetyl.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE, seulement pour LES MÉDECINS/LES POMPIERS/LA POLICE:
NL - Téléphone : +31-35-6099310 (Heures de bureau seulement)

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE:
ORFILA (INRS) +33 (0)1 45 42 59 59 (24 heures sur 24)

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CLP ((CE) no : Toxicité aiguë, catégorie 4. Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, 1272/2008) catégorie 2.

Risques pour la santé : Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer des lésions aux organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Risques physiques/chimiques : N'est pas classifié selon les directives de CE.
Risques pour l'environnement : N'est pas classifié selon les directives de CE.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage ((CE) no 1272/2008):

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

H- et P- phrases : H302 Nocif en cas d'ingestion.
H373 kidneys Peut provoquer des lésions aux reins à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

| | |
|-------------|---|
| P102 | Tenir hors de portée des enfants. |
| P260 vapeur | Ne pas respirer les vapeurs. |
| P264 | Se laver les mains soigneusement après manipulation. |
| P270 | Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. |
| P314 | Consulter un médecin en cas de malaise. |
| P501 | Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux. |

Étiquetage des emballages dont le contenu n'excède pas 125 ml et il est techniquement impossible de lister toutes les phrases:
Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

| | | |
|------------------|--------------|---|
| H- et P- phrases | : H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| | H373 kidneys | Peut provoquer des lésions aux reins à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| | P101 | En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. |
| | P102 | Tenir hors de portée des enfants. |
| | P260 vapeur | Ne pas respirer les vapeurs. |
| | P264 | Se laver les mains soigneusement après manipulation. |
| | P270 | Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. |
| | P314 | Consulter un médecin en cas de malaise. |
| | P501 | Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux. |

Étiquetage supplémentaire (pour toutes les tailles d'emballage)

: Contient: Éthanediol .

Autres informations : Selon le Règlement (CE) no 1272/2008 l'emballage doit porter une indication de danger détectable au toucher.

2.3. Autres dangers

Autres informations : Ne contient pas des substances PBT ou vPvB, dans des concentrations plus hautes que 0,1%.

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Description de produit : Mélange.

Information sur les substances dangereuses:

| Nome CE | Concentration (w/w) (%) | Numéro CAS | Numéro CE | Remarque | Numéro REACH |
|--|-------------------------|------------|-----------|----------|------------------|
| Éthanediol | 25 - < 50 | 107-21-1 | 203-473-3 | | 01-2119456816-28 |
| Sel disodique de l'acide décanedioïque | 1 - < 5 | 17265-14-4 | 241-300-3 | | |

| Nome CE | Classe de danger | Phrases H | Pictogrammes |
|--|-------------------------|------------|--------------|
| Éthanediol | Acute Tox. 4; STOT RE 2 | H302; H373 | GHS07; GHS08 |
| Sel disodique de l'acide décanedioïque | Eye Irrit. 2 | H319 | GHS07 |

Les concentrations limites d'exposition connues, si applicable, sont listées dans la rubrique 8.



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

Se référer à la rubrique 16 pour le texte complet de chaque phrase H mentionnée.

SECTION 4 PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

- Inhalation : Déplacez la victime à l'air frais. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.
- Contact cutané : Enlever tout vêtement souillé. Avant que le produit ne sèche, rincer la peau avec beaucoup d'eau et du savon.
- Contact oculaire : Rincer avec de l'eau (tiède). Enlever les lentilles de contact. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.
- Ingestion : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Faire boire un verre d'eau. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin en cas d'indisposition, de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets et symptômes

- Inhalation : Peut provoquer maux de tête, vertiges et nausées.
- Contact cutané : Peut provoquer une peau sèche.
- Contact oculaire : Peut provoquer piqueurs des yeux et rougeurs.
- Ingestion : Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées. Peut provoquer nausées, malaise et essoufflement ou suffocation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Instructions pour le Médecin :
Général : Risque d'acidose métabolique.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

- Appropriés : Dioxyde de carbone (CO₂). Mousse résistant à alcool. Produit chimique sec. Eau pulvérisée.
- Non appropriés : L'utilisation d'un jet d'eau puissant peut propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Risques d'exposition particuliers : Inconnu.
- Produits de combustions et de décompositions thermiques dangereux : En cas de destruction incomplète, formation de monoxyde de carbone possible.

5.3. Conseils aux pompiers

- Précaution à prendre pour pompiers : Utilisation d'un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante.

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

Précautions individuelles : Danger de glissement. Nettoyer immédiatement le produit répandu. Porter des chaussures avec semelles antidérapantes. Eviter un contact avec du matériau déversé accidentellement ou libéré. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. L'accumulation dans des zones basses peut causer l'étouffement.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Eviter que le produit ne parvienne dans les égouts, les eaux de surface et souterraines. Déversements importants: endiguer.

Autres informations : Signaler aux autorités si une exposition quelconque de la population ou de l'environnement se produit ou pourrait se produire.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Assembler les matériaux répandus dans un conteneur. Faites absorber les résidus par du sable ou par d'autres matériaux inertes. Transporter vers une décharge officielle. Nettoyer la surface contaminée avec beaucoup d'eau et de savon.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections : Voir également la rubrique 8.

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Utiliser conformément aux pratiques d'hygiène et de sûreté, dans des zones bien ventilées. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles — Ne pas fumer. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Conserver à l'écart des substances oxydantes. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Matériaux d'emballages recommandés : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Matériaux d'emballage déconseillés : Aciers (sauf aciers inoxydables).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation : Utiliser uniquement selon les indications contenues dans le mode d'emploi.

SECTION 8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'expositions professionnelles : Aucune limite d'exposition professionnelle n'est connue sur ce produit. Aucun niveau dérivé sans effet (DNEL) n'est connue sur ce produit. Aucune concentration prédite sans effet (PNEC) n'est connue sur ce produit.

Valeurs limites d'exposition professionnelle (mg/m³):

| Nom chimique | Pays | VME 8 heures (mg/m ³) | VLE 15 min. (mg/m ³) | Observations | Source |
|--------------|------|-----------------------------------|----------------------------------|--------------|--------|
| | | | | | |



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

| | | | | | |
|------------|----|----|-----|--|----------------------|
| Éthanediol | FR | 52 | 104 | Risque de pénétration percutanée Skin D, M 4x15 min., Hautresorption, Schwangerschaft gruppe C | Directive 2000/39/EC |
| | EC | 52 | 104 | | |
| | BE | 52 | 104 | | |
| | CH | 26 | 52 | | |

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour travailleurs:

| Nom chimique | Voie d'exposition | DNEL, court terme | | DNEL, long terme | |
|--|-----------------------|-------------------|------------------|------------------|--------------------------------|
| | | Effet local | Effet systémique | Effet local | Effet systémique |
| Éthanediol | Dermale Inhalation | | | 35 mg/m3 | 106 mg/kg bw/day |
| Sel disodique de l'acide décanedioïque | Inhalation Dermale | | | | 35.26 mg/m3 10 mg/kg bw/day |

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour consommateurs:

| Nom chimique | Voie d'exposition | DNEL, court terme | | DNEL, long terme | |
|--|--------------------------------|-------------------|------------------|------------------|---|
| | | Effet local | Effet systémique | Effet local | Effet systémique |
| Éthanediol | Dermale Inhalation | | | 7 mg/m3 | 53 mg/kg bw/day |
| Sel disodique de l'acide décanedioïque | Inhalation Dermale Orale | | | | 8.7 mg/m3 5 mg/kg bw/day 5 mg/kg bw/day |

Concentration prédite sans effet (PNEC):

| Nom chimique | Voie d'exposition | Eau douce | Eau de mer | |
|--|--------------------|-------------|-------------|-------------|
| Éthanediol | Eau | 10 mg/l | 1 mg/l | |
| | Sédiment | 20,9 mg/kg | | |
| | Intermittent water | | | 10 mg/l |
| | STP | | | 199,5 mg/l |
| Sel disodique de l'acide décanedioïque | Soil | | | 1,53 mg/kg |
| | Eau | 0.018 mg/l | 0.002 mg/l | |
| | Sédiment | 0.548 mg/kg | 0.055 mg/kg | |
| | STP | | | 10 mg/l |
| | Soil | | | 0.099 mg/kg |

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Respecter les consignes de sécurité en vigueur pour les produits chimiques.

Mesures hygiéniques : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Précautions à prendre:

L'efficacité des matériaux de protection dépend de la température et du degré de ventilation. Référez vous aux conseils des personnes compétentes sur la situation en vigueur sur le site.

Protection individuelle : Pendant un usage normal pas nécessaire.

Protection respiratoire : Garantir une ventilation suffisante. En cas d'exposition excessive, porter un appareil respiratoire approprié. Approprié: filtre à gaz de type A (brun), classe I ou supérieure, par exemple sur un masque de respiration conforme à la norme NE 140.



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

- Protection des mains : Pas nécessaire pendant un usage de courte durée. Porter des gants appropriés en cas de contact répété ou prolongé et en cas d'exposition excessive. Matériau approprié: caoutchouc nitrile. \pm 0,5 mm. Indication du temps de perméabilité: 6 heures.
- Protection des yeux : En cas de danger de contact avec les yeux porter des lunettes de sécurité.

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | | |
|--|--------------------------|---|
| État physique | : Liquide. | |
| Couleur | : Incolore. | |
| Odeur | : Caractéristique. | |
| Seuil olfactif | : Inconnu. | |
| pH | : 8,2 | |
| Hydrosolubilité | : Soluble. | |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau) | : Inconnu. | Non mesurés. Impertinents pour les mélanges. |
| Point d'éclair | : 100 °C | Coupelle fermée. |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Non applicable. | Liquide. Voir point d'éclair. |
| Température d'auto-inflammabilité | : > 398 °C | |
| Point/intervalle d'ébullition | : 100 °C | |
| Point/intervalle de fusion | : -26 °C | |
| Propriétés explosives | : Pas d'explosif. | |
| Limites d'explosion (% dans l'air) | : Inconnu. | Limite inférieure d'explosivité dans l'air (%): 3,2 (Éthanediol) |
| | | Limite supérieure d'explosivité dans l'air (%): 15,3 (Éthanediol) |
| Propriété d'oxydation | : Non applicable. | Ne contient pas des agents oxydants. |
| Décomposition thermique | : Inconnu. | |
| Viscosité (20°C) | : 1 mm ² /sec | (1 mm ² /sec = 1cSt) |
| Viscosité (40°C) | : 1 mm ² /sec | |
| Pression de vapeur (20°C) | : Inconnu. | |
| Densité de vapeur relative | : > 1 | (air = 1) |
| Masse volumique (20°C) | : 1,1 g/ml | |
| Caractéristiques des particules | : Non applicable. | Liquide. |

9.2. Autres informations

Autres informations : Impertinent.

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Réactivité : Voir sous-rubriques ci-dessous.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Stable sous des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactivité : Pas d'autres réactions dangereuses connues.

10.4. Conditions à éviter



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

Conditions à éviter : Voir la rubrique 7.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Conserver à l'écart des substances oxydantes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Inconnu.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests toxicologiques.

Inhalation

- Toxicité aiguë : CL50 calculé: > 6,292 mg/l. Ingrédients de toxicité inconnue: 2 %. ATE: > 5 mg/l. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Peut provoquer maux de tête, vertiges et nausées.
- Corrosion/irritation : Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation : Ne contient pas des substances classées comme allergène respiratoire. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité : Ne contient pas de substances cancérigènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact cutané

- Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 5000 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 5000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion/irritation : Un contact prolongé peut dégraisser et dessécher la peau. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation : Ne contient pas des sensibilisants cutanés. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact oculaire

- Corrosion/irritation : Irritation légère possible. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Ingestion

- Toxicité aiguë : Peut provoquer des signes d'intoxication et une perte de conscience en cas d'exposition à des concentrations élevées. Peut provoquer nausées, malaise et essoufflement ou suffocation. DL50 calculé: > 5000 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: 500 mg/kg.bw.
- Aspiration : Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Ne contient pas de substances avec un risque d'aspiration.
- Toxicité chronique : Possibilité d'altération d'organes ou de groupes d'organes après une exposition prolongée. Organe(s) cible : Reins. Effet: Peut provoquer néphrolithiase.
- Corrosion/irritation : Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées.
- Cancérogénicité : Ne contient pas de substances cancérigènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

Toxicité pour la reproduction : Développement: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Développement: Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Fertilité: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Fertilité: Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques:

| Nom chimique | Attribut | | Méthode | Animaux d'expérience |
|-------------------------|--------------------------------|---------------------|----------|------------------------|
| Éthanediol | NOAEL (développement, orale) | 250 mg/kg bw/d | | Rat |
| | DL50 (dermale) | 10600 mg/kg bw | | |
| | Mutagénicité | Non mutagène | | |
| | Génotoxicité - in vitro | Non-génotoxique | | |
| | Irritation de la peau | Non-irritant | | Lapin |
| | Sensibilisation cutanée | Non sensibilisant | OECD 406 | Cobaye |
| | NOEL (inhalation) | 71 mg/m3 | | |
| | DL50 (orale) | 7712 mg/kg bw | ----- | Rat |
| | Irritation des yeux | Non-irritant | | Lapin |
| | DL50 (orale) - estimation | 500 mg/kg bw | | |
| | CL50 (inhalation) | > 2500 mg/m3 | ----- | Rat |
| | CL50 (inhalation) - estimation | > 5000 mg/m3 | | |
| | NOAEL (orale) | 150 mg/kg bw/d | OECD 452 | Rat |
| | NOEL (cancérogénicité, orale) | 1000 mg/kg bw/d | | Rat |
| Méthyl-1H-benzotriazole | Génotoxicité - in vitro | Non-génotoxique | OECD 473 | ----- |
| | DL50 (orale) | 720 mg/kg bw | OECD 401 | Rat |
| | DL50 (dermale) | > 2000 mg/kg bw | OECD 402 | Lapin |
| | Irritation de la peau | Non-irritant | OECD 404 | Lapin |
| | Irritation des yeux | Faiblement irritant | OECD 405 | Lapin |
| | Sensibilisation cutanée | Non sensibilisant | OECD 406 | Cobaye |
| | NOAEL (orale) | 150 mg/kg bw/d | OECD 407 | Rat |
| | Mutagénicité | Négatif | OECD 471 | Salmonella typhimurium |
| | CL50 (inhalation) | > 1730 mg/m3 | ----- | Rat |

Autres informations : Éthanediol: En ce qui concerne la toxicité orale aiguë il y a une différence notable entre les rongeurs et l'homme, ce dernier étant plus sensible que les rongeurs. On estime que la dose mortelle pour l'homme est de 100 millilitres.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien : Non applicable.

Autres informations : Non applicable.

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests écotoxicologiques.

Ecotoxicité : CL50 calculée (poisson): 5088 mg/l. CE50 calculée (daphnia): 243 mg/l. Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2. Persistance et dégradabilité



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

Persistance et dégradabilité : Information spécifique non connue.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Information spécifique non connue.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : Si le produit pénètre dans le sol, il sera hautement mobile et risquera de contaminer les eaux souterraines.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT/vPvB évaluation : Ne contient pas des substances PBT ou vPvB, dans des concentrations plus hautes que 0,1%.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien : Non applicable.

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Non applicable.

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit : Ne pas éliminer le récipient vide avec les déchets produits par les ménages. Les emballages peuvent être recyclés. Les restes de ce produit dans un récipient non vidé sont considérés comme des déchets dangereux.

Avertissements supplémentaires : Aucun.

Evacuation des eaux usées : Ne pas rejeter dans l'environnement, les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

Catalogue des Déchets Européen : Éliminer des déchets dangereux conforme à la directive 91/689/CEE, sous l'attribution d'une code de déchets conforme à la décision 2000/532/CE, dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.

Codes OMoD : 16 01 14 S

Législation locale : L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être observée. La Suisse: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

UN Numéro : Aucun.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition : Non régularisé.

14.3/14.4/14.5. Classe(s) de danger pour le transport/Groupe d'emballage/Dangers pour l'environnement

ADR/RID/ADN (route/chemin de fer/voies de navigation intérieures)

Classé : Le produit n'est pas classé dans l'ADR/RID/ADN.



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

IMDG (Mer)
Classé : Le produit n'est pas classé dans l' IMDG.
Polluant marin : Non

IATA (Air)
Classé : Le produit n'est pas classé dans l' IATA.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Autres informations : Des variantes spécifiques nationales peuvent s'appliquer.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Marpol : Pas prévu pour le transport en vrac de cargaisons selon les instruments de l'Organisation maritime internationale (OMI). Liquides conditionnés ne sont pas considérés en vrac.

SECTION 15 INFORMATIONS RELATIVES A LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Régulations CE : Règlement (UE) No 20020/878 (REACH), Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP) et autres réglementations en vigueur. Directive 2008/98/CE (déchets).
: Ordonnance sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (ChemV). Ordonnance sur la réduction des risques liés à l'utilisation de substances, de préparations et d'objets particulièrement dangereux (Chem RRV). Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité. Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV).

Décret n° 2014-285 du 3 mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées, prise en compte des dispositions de la directive 2012/18/UE dite Seveso 3. ICPE No:

ICPE No : Non applicable. Non classifié selon le Décret n° 2014-285.
: En Suisse l'emballage doit porter l'inscription suivante: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

Teneur en COV soumis à : Not applicable (< 3%)
taxe (La Suisse)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique : Non applicable.

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

16.1. Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la Règlement (UE) No 2020/878 datée du 18 juin 2020 et est précis au meilleur de notre connaissance et à l'expérience à la date de remise spécifiée. L'utilisateur a l'obligation d'utiliser ce produit en toute sécurité et conformément à toutes lois et tous règlements applicables à l'usage du produit. Cette fiche de données de sécurité complètent les informations techniques mais ne les remplacent pas et n'offrent pas de garantie pour les propriétés de ce produit.

Avertissement de danger aux utilisateurs si le produit est utilisé non conformément à l'usage pour lequel il à été développé.

Les informations modifiées ou renouvelées par rapport à la publication précédente ont été marquées d'un astérisque (*).

Liste des abréviations et acronymes susceptibles d'être utilisés dans cette fiche de données de sécurité:



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

| | |
|-------------|---|
| ADR | : Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route |
| ATE | : Estimation de la toxicité aiguë |
| CLP | : Classification, étiquetage et emballage |
| CMR | : Cancérogène, Mutagène ou toxiques pour la Reproduction |
| CEE | : Communauté économique européenne |
| GHS | : Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques |
| IATA | : Association internationale du transport aérien |
| Recueil IBC | : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac |
| ICPE | : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement |
| IMDG | : Code maritime international des marchandises dangereuses |
| DL50/CL50 | : Dose/Concentration Létale, causant la mort de 50 % d'une population |
| MAC | : La valeur limite d'exposition |
| MARPOL | : Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires |
| NO(A)EL | : Dose sans effet (adversible) observable |
| OECD | : Organisation de coopération et de développement économiques |
| PBT | : Persistant, bioaccumulable et toxique |
| PC | : Catégorie de produits chimiques |
| PT | : Type de produit |
| REACH | : Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances |
| RID | : Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses |
| STP | : Installation de traitement des eaux usées |
| SU | : Secteur d'utilisation |
| VME/VLE | : Valeur Moyenne d'Exposition/ Valeur Limite d'Exposition |
| ONU | : Organisation des Nations Unies |
| UFI | : Identifiant unique de formulation |
| COV | : Composés organiques volatils |
| vPvB | : Très persistant et très bioaccumulable |

Des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations par exemple, les données toxicologiques des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, IFRA, CESIO, le règlement CE 1272/2008, etc.

Procédure employée pour appliquer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008:

| | |
|--------------|----------------------|
| Acute Tox. 4 | : Méthode de calcul. |
| STOT RE 2 | : Méthode de calcul. |

Explication des classes de danger de la rubrique 3:

| | |
|--------------|---|
| Acute Tox. 4 | : Toxicité aiguë, catégorie 4. |
| Eye Irrit. 2 | : Irritation oculaire, catégorie 2. |
| STOT RE 2 | : Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 2. |

Explication des phrases H de la rubrique 3 :

| | |
|------|---|
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H373 | Peut provoquer des lésions aux organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |

Des conseils relatifs à toute formation appropriée destinée aux travailleurs: aucun.

Fin de la fiche de données de sécurité.

Date d'impression : 2023-01-26